

Les agents qui ont été revolvers dans la poche de l'inculpé ont été très affirmatifs. Après la déposition de plusieurs témoins à décharge, MM. Chincholle, Mathignon, etc., les magistrats ont condamné à six mois de prison.

LES BATEAUX A VAPEUR

Paris, 5 janvier. — On sait que les bateaux à vapeur qui circulent alternativement dans les fleuves et sur mer sont soumis à un double régime. Ils subissent devant deux commissions de surveillance distinctes les opérations, visites et vérifications de la machine à vapeur, prévues par les deux règlements. M. Kranz, ministre des travaux publics, a pensé que ces formalités pourraient être simplifiées pour les embarcations d'un faible tonnage et les yachts de plaisance. A cet effet, il a permis à chaque capitaine de navigation de faire, à l'avenir, délivrer indifféremment par l'autorité administrative du port d'armement du navire ou du port de destination, un permis unique de navigation, la surveillance et les visites.

VICTIME DE L'ORAGE

Bordeaux, 5 janvier. — La tempête de ces jours derniers a fait une nouvelle victime. A 10 heures du soir, un charpentier, nommé Péronie, poussait devant lui une bruyère sur la route quand un coup de vent enleva la toiture d'un hangar et le frappa à la tête. Le charpentier qui mourut presque aussitôt. Le malheureux laisse une veuve et trois jeunes enfants.

AUX COLONIES

LES PILLARDS ANTISEMITES

Alger, 5 janvier. — Hier soir, un nommé Filippi, âgé de 45 ans, passant rue d'Isly, jeta dans des magasins juifs des morceaux de bois ou de pierre en criant : « A bas les Juifs ! » Il fut arrêté par les gardiens de la paix et conduit au poste. Le propriétaire des magasins sortit aussitôt et se cotilla avec Filippi. Un autre juif, nommé S. S. S., fut également arrêté et conduit au poste. Les deux antagonistes ont été relâchés.

CORRESPONDANCE BELGE

Bruxelles, 5 janvier. — Jeudi prochain, la Fédération bruxelloise discutera en séance plénière la question des alliances politiques aux prochaines élections législatives. On s'attend à un important débat.

Grève de terrassiers. — Les terrassiers de la carrière St-Vincent de Soignes se sont mis en grève. Ils ont voulu résister à une diminution de salaire de cinq centimes à l'heure.

Lean obligatoirement. — Le citoyen Raffin vient de proposer au conseil communal de faire adopter pour tous les systèmes de l'eau obligatoire dans toutes les maisons, d'après le projet socialiste que notre ami Bertin a fait passer en conseil.

Le sin d'un domestique. — Le député ouvrier de Gand, un typographe qui réalisait le type idéal du domestique chrétien domestique, vient de finir son existence politique par un mariage aristocratique.

Le mariage aristocratique. — Ce mariage aristocratique a été introduit dans le monde à côté de y a à gauche de la vieille douairière, possédant une grande fortune.

Comme ce mariage résout pour lui la question sociale, cet ex-ouvrier, qui a vendu ses biens pour se marier, a été nommé député. Il a tout fait pour à achever son mandat, oh ! le chrétien.

SÉRIE DE VOLS

Bruxelles, 5 janvier. — Mercredi, à 10 heures, un audacieux filou s'est introduit, à l'aide de fausses clés dans l'appartement de Mlle Buscheler, tailleur rue Royale, il y a pris divers bijoux de grande valeur, un porte-monnaie renfermant une somme de 100 francs, et plusieurs coupes d'étoffe et de soie. Le vol a été commis pendant que Mlle Buscheler était allée rendre visite à une amie.

Près de la sonnerie de la porte, les coups de cambriolage ont été faits rue de la Fontaine, 2, chez Mme R..., et route de Lennik, à l'adresse de la maison des époux Vanleuvenhoven.

Dans la chambre de Mme R..., on est entré au moyen de fausses clés, on a trouvé un portefeuille et on a enlevé une somme de 100 francs et un bracelet en or qui représentait une valeur de 200 francs.

Le vol a été commis vers 5 h. et constaté le vol. Pour pénétrer chez les époux Vanleuvenhoven, les malfaiteurs ont escaladé un mur de la cour, ils ont enlevé la serrure, ils ont arraché une porte vitrée, pour faire tourner la clé, qui était dans la serrure. Intérieurement, ils ont pris des bijoux et des objets de valeur.

Malgré tous les soins dont ils ont été l'objet on craint de ne pouvoir les sauver.

L'ANARCHISTE LUCAS

Paris, 5 janvier. — L'anarchiste Lucas, qui fut arrêté au cours de la bagarre qui eut lieu à l'occasion de la réunion de Pré-au-Clerc, a été remis en liberté. Il a été condamné à six mois de prison.

Mary-Jane Sprague, Lady Harberton profita d'une promenade à la campagne pour arborer le costume rationnel des cyclowomen. Elle mit pied à terre, ramassa sa machine sur la porte cochère de l'hôtel et entra dans la salle de restaurant pour s'y faire servir une assiette de viande froide, une demi-bouteille de vin. Le maître d'hôtel alla chercher ses ordres quand Mme Sprague descendit malade et mourut.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Mary-Jane Sprague, Lady Harberton profita d'une promenade à la campagne pour arborer le costume rationnel des cyclowomen. Elle mit pied à terre, ramassa sa machine sur la porte cochère de l'hôtel et entra dans la salle de restaurant pour s'y faire servir une assiette de viande froide, une demi-bouteille de vin. Le maître d'hôtel alla chercher ses ordres quand Mme Sprague descendit malade et mourut.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

LA PRINCESSE D'AUBERGE

Paris, 5 janvier. — On sait que tous les ministères ont fait paraître leur promotion dans la Légion d'honneur, sauf le ministère de l'Instruction publique. On annonce qu'il faut de quitter Paris pour se rendre à Ville-neuve, le ministre a signé les promotions dans la Légion d'honneur de son département.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Les agents qui ont été revolvers dans la poche de l'inculpé ont été très affirmatifs. Après la déposition de plusieurs témoins à décharge, MM. Chincholle, Mathignon, etc., les magistrats ont condamné à six mois de prison.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Le flou conduit au bureau du juge Tignot, y a été remis en prison. Le casier judiciaire est des deux côtés. M. D. avait encore à subir la peine de 15 jours d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

FEUILLETON DU 7 JANVIER. N° 66

LA JOUEUSE D'ORGUE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

CAÏN

PREMIÈRE PARTIE

XLII

— Mon cher docteur, — lui dit Daniel, — je passerai certainement une partie de la journée ici. — Lorsque vous aurez rendu visite aux clients qui réclament vos bons soins, je vous prie de vouloir bien revenir vous mettre à ma disposition.

— Tout à vos ordres, monsieur, — répliqua le médecin, et il se retira à son tour.

Daniel Savanne s'était levé. — Jusqu'à présent, messieurs, — dit-il en s'adressant aux deux magistrats restés avec lui, — rien de bien précis ne ressort de l'enquête sommaire à laquelle je viens de procéder. Rien ne nous indique une piste à suivre. — Véronique Schiller, si elle recouvre l'usage de la parole, pourra seule nous fournir le point de départ qui nous manque.

« Nous devons avoir affaire à des gens parfaitement au courant des dispositions légales relatives aux successions. — Ou les trouver ? »

« Mme Sollier les a vus, cela n'est pas douteux. — Le succès de nos recherches dépend donc presque absolument de sa grison et, pour avoir des renseignements précis, nous devons attendre qu'elle soit en état de parler. »

— Richard Vernière était très riche, n'est-ce pas ? — demanda le procureur de la République.

« Plus qu'à son aise — répondit Daniel. Mais il aurait été difficile, je crois, de fixer le chiffre de sa fortune... Cette fortune entière était engagée dans son usine. »

— Avait-il un banquier ?

« Oui. — Richard déposait au Crédit lyonnais ses fonds disponibles afin de les avoir toujours sous la main... — Alors il gardait peu d'argent en caisse ? »

« A cette question il m'est impossible de répondre. — Le caissier seul pourra nous renseigner, aussi je l'attends avec impatience... »